Trente-quatrième Année. — N° 321 UN NUMERO : 15 CENTIMES. DIMANCHE 17 NOVEMBRE 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DE SPOUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 16 NOVEMBRE 1889

UN DROIT DE DOUANE
SUR LES LAINES BRUTES

Une question très grosse de conséquences pour l'industrie lainière française est à la veille d'être soulevée.

On ne parle de rien moins que d'imposer la laine brute à son entrée en France.

Nous protestions naguère contre l'application de la surtaxe d'entrepôt à certaines catégories de laines exotiques dont l'emploi s'est généralisé, mais aujourd'hui la menace qui plane sur notre grande industrie est autrement grave.

A l'instigation de la Société des agriculteurs de France, des pourparlers sont engagés pour obtenir du parlement l'établissement d'un droit de douane sur les matières premières.

Voici ce que dit à ce sujet M. Charles Marteau, président de la Société industrielle de Reims, dans un excellent travail qu'il vient de publier :

« La Société des Agriculteurs de France voit dans cette mesure, une protection nouvelle dont elle ne peut se passer. On se préoccupe fort peu de constater si les laines de production française peuvent être utilisées pour les mêmes emplois que les laines coloniales.

»On ne veut pas avouer qu'à part un certain nombre de bergeries soignées qui forment l'exception, la grande masse de la production française est devenue trop commune de qualité, par suite du croisement de race opéré méthodiquement, pour obtenir de meilleurs rendements en viande de boucherie.

» Après avoir augmenté ce rendement, aux dépens de la qualité de la laine, l'éleveur paraît vouloir émettre la prétention d'être protégé contre l'introduction de qualités fines auxquelles il a renoncé lui-même.

» Nous reconnaissons volontiers que les souffrances de l'industrie agricole sont dignes du plus haut intérêt, mais il nous semblerait très injuste d'aller chercher un remède plus ou moins efficace, dans les conditions d'existence de l'industrie lainière, qui éprouve elle-même tant de difficultés à alimenter ses usines et à entretenir son personnel ouvrier.

» Il ne faut pas d'équivoque sur ce point.

» Tout droit sur les laines coloniales est une entrave à l'exportation, où nous sommes en concurrence avec l'Allemagne maintenant bien outillée et disposant d'une main-d'œuvre à plus bas prix.

» Nous savons bien qu'on parle de remédier à cela en établissant une *drawback* à la sortie, c'est-à-dire en remboursant le droit perçu au moyen d'une *prime sur les tissus exportés*. Mais d'une part le mécanisme de ces restournes de taxes est *aussi compliqué que coûteux*, et d'autre part, il n'est pas prouvé que le fabricant en profiterait toujours, puisque presque toutes les exportations se font par des maisons de commission.

» Il ne faut pas perdre de vue, enfin, que le gouvernement allemand qui avait eu aussi un instant l'idée d'établir un droit sur les aines coloniales, a renoncé à ce projet.

» Nous pensons donc qu'il serait déplorable pour notre industrie, de voir ce système introduit en France et nous engageons tous les fabricants à s'organiser pour en faire repousser l'adoption. »

Nous ne pouvons que nous associer sans restriction aux considérations si justes invoquées par M. Marteau contre l'imposition de la laine et nous avons le devoir d'attirer l'attention des intéressés sur la véritable conjuration qui se trame à leur insu : nous savons, en effet, qu'on n'a pas consulté, et pour cause les industriels lainiers. On voudrait les juger sans les entendre : à eux à préparer dès maintenant leur moyens de défense ! J. P.-L.

LE DISCOURS DE Mgr PERRAUD
SUR LES PRIX DE VERTU

Voici, dans sa plus grande partie, la péroraison du magnifique discours, prononcé à l'académie française, par Mgr Perraud, évêque d'Autun, sur les prix de vertu:

« Me voici arrivé, messieurs, au terme de la tâche que vous m'aviez confiée. Dans une revue à la fois trop prolixe et trop sommaire, j'ai fait passer devant vous le long cortège de nos lauréats. Avant de prendre congé d'eux, je voudrais les réunir dans un tableau d'ensemble dont l'idée m'a été suggérée par le spectacle que vous aviez naguère sous les yeux.

» Les visiteurs de notre Exposition ont pu étudier les uns après les autres non seulement les chefs-d'œuvre de l'art ancien et moderne, les produits de l'industrie française et étrangère, les types les plus divers de toutes les nationalités et de toutes les civilisations, mais encore les rouages et les détails de nos services administratifs habilement assortis et classés.

» Ainsi l'instruction, la guerre, la marine avaient chacune leur pavillon distinct. On y avait rangé dans un ordre méthodique les travaux, les procédés, les inventions les plus propres à donner une connaissance complète des diverses fonctions de notre vie publique.

» Or, au milieu de toutes ces manifestations du labeur humain, appliqué aux forces cachées de la nature ou mis au service de nos nécessités individuelles et sociales, mon imagination se représentait un *éclatant majestueux*, assez semblable à celui que Raphaël a immortalisé dans sa fameuse fresque de *l'Ecole d'Athènes*. C'était « le Palais de la Vertu ». Au lieu d'y montrer Platon et Aristote, Pythagore, Socrate, Empédocle, Zénon, poursuivant entre eux leurs sublimes entretiens sur les plus hauts problèmes de la science et de la philosophie, je réunissais devant le portique de mon temple idéal les représentants des vertus que M. de Montyon a voulu honorer par notre ministère. Les voilà, messieurs, avec leurs grands cœurs, ces humbles et ces petits que l'inspiration magnanime d'un homme de bien tire un instant de leur obscurité et que l'Académie propose chaque année de sa part à l'admiration et à l'imitation de tous les Français.

» Pour compléter le bienfait de cette vision cordiale, au centre de tous ces groupes, je dressais la statue de M. de Montyon et sur le socle du monument je gravais quelques lignes dans lesquelles je m'efforçais d'exprimer *la pensée dominante de toute* sa vie.

» A qui toutefois, mieux qu'à lui-même, demander cette révélation de ses sentiments les plus intimes ? C'est donc lui qui vu parler et je ne m'exposerai pas au risque de lui prêter un langage de fantaisie. Aussi bien, j'estime que ce sera le meilleur moyen d'en finir avec la *légende trop longtemps accréditée* d'un Montyon obéissant aux inspirations d'une philantropie purement humanitaire, disciple plus ou moins naïf de la sensibilerie facile et prétentieuse qui était si fort de mode vers la fin du siècle dernier.

» Voici ce qu'écrivait en, 1796, M. de Montyon, alors âgé de cinquante-trois ans, mûri par l'expérience, exposant ses convictions en plus réfléchies, et résolu à dire avec la dernière netteté ce qui lui tenait le plus au cœur pour le bien de son pays :

« La religion est le grand bienfaiteur de l'humanité. C'est elle qui, en France, a fondé et doté tous » les asiles ouverts à la misère et à la douleur. La » religion est la seule morale du plus grand nombre » des hommes et le complément de l'état social. Mais » la religion chrétienne, et surtout la religion catho- » lique, a des moyens particulièrement efficaces pour » opérer le bonheur de la France. »

» Ici M. de Montyon portait en quelques mots un jugement d'une rigoureuse équité sur les hommes qu'il avait vus à la tête des affaires depuis 1789. Il leur reprochait d'avoir fait du mépris de tout espèce de religion, et de leur haine spéciale pour la religion catholique, un instrument de règne et le point culminant de leur politique; enfin, il ajoutait cette conclusion qui attend encore un démenti : « Tant que l'irréligion subsistera en France, il y existera un levain d'anarchie. »

» Aucun doute n'est possible sur l'idée directrice à laquelle M. de Montyon a subordonné sa vie et ses œuvres. Il n'est même pas besoin de faire intervenir les solennelles déclarations de son testament dont notre regretté confrère, M. Dufaure, rappelait devant vous, en 1886, le touchant préambule. C'est bien à la religion issue de l'Evangile et représentée par l'Eglise catholique, et non à une morale sans dogmes et uniquement rationnelle, qu'il attribuait l'éclosion de ces vertus privées et sociales, de ces actes de charité et de dévouement auxquels il lui avait semblé *bon et patriotiquement utile de faire décerner par* l'Académie des éloges et des encouragements.

» Qui lui a donné raison ? Je le dis sans hésiter : tout le monde; mais surtout nos rapporteurs et nos lauréats.

» Les premiers ont vraiment créé une tradition dont je n'ai eu qu'à suivre les traces. Depuis l'institution *de cette fête annuelle dédiée à la vertu*, les représentants les plus divers de l'esprit français ont été les interprètes des intentions de M. de Montyon et des jugements de l'Académie. Orateurs politiques, historiens, critiques, poètes, auteurs dramatiques, publicistes, romanciers ont été appelés les uns après les autres à louer les bonnes actions auquelles nous *donnons des récompenses*.

» Or, quelles qu'aient pu être, en dehors de cette enceinte, les divergences de leurs opinions ou de leurs convictions, toutes les fois qu'ils ont voulu dire le pourquoi des vertus dont ils avaient à prononcer l'éloge et remonter jusqu'à leur principe générateur, ils ont franchi la région de la morale humaine et touché à ces hauteurs où la charité et la foi se rencontrent dans un éternel embrassement. Sous des formes très diverses, ici par des témoignages très explicites, là dans de nobles et involontaires aveux, leurs discours sont un saisissant commentaire des religieuses pensées de M. de Montyon.

» Quant à nos lauréats, certes, ils n'ont jamais eu à aucun degré l'intention de dogmatiser, et, cependant, ils n'ont guère *le droit de s'approprier la fière* parole de Saint-Paul : « Nous pouvons quelque chose pour la vérité. »

» Oui, qu'ils le sachent ou qu'ils l'ignorent, ils fournissent aux défenseurs de la saine philosophie et de la religion des arguments victorieux contre les doctrines, tantôt brutales, tantôt raffinées, dont la conclusion logique, si elles venaient à prévaloir, ferait de la vertu un non-sens, et de la nature qui nous a été confiée à son égard l'occupation la plus ridicule.

» En effet, si tout est matière, force mécanique, illusion d'un idéalisme subjectif; si ce monde n'obéit qu'à des lois fatales; si la liberté, la conscience, le devoir, la responsabilité, avec leurs principes, leurs règles, leur sanction, ne sont que des *formules* vides de sens, il est bien clair qu'il n'y a dans les actions humaines ni mérite ni démérite. Il faut alors, et on l'a dit (1), que la vertu et le vice ne sont pas plus imputables à l'homme que la laideur ou la beauté, la santé ou la maladie.

» Dans la logique d'un tel système, on fait le bien comme on a de beaux yeux et le *méchant n'est qu'un* infirme, auquel il serait absurde et inhumain de reprocher ses difformités.

» Les bonnes actions ne sont donc pas seulement un bienfait pour les malheureux dont elles soulagent les misères et un honneur pour ceux qui les accomplissent. Elles portent encore avec elles une puissance de démonstration. *Elles rendent témoignage des vérités* tutélaires qui éclairent la conscience et expliquent ses efforts vers le bien absolu. Mieux que tous les arguments de l'école, elles prouvent la liberté, la spiritualité, l'immortalité de l'âme et l'existence d'un suprême rémunérateur.

» Sans doute, nos « braves gens », comme les appelait un jour M. de *Montalembert*, ne savent rien des jeux d'esprit où se complaît le dilettantisme élégant, pour lequel le oui et le non, le vrai et le faux, l'être et le néant ne sont que des évolutions diverses, et non contradictoires, des phénomènes de la pensée.

» Ils trouveraient cruel et de mauvais goût s'ils pouvaient la comprendre, l'ironie de ces maîtres en l'art de jouir qui reprochent aux chrétiens de parler d'expiation, de pénitence, de renoncement, et à cause de cela leur jettent à la face l'accusation paradoxale de scepticisme et de haine intelligente des lois fondamentales de la vie.

» Quand nos humbles serviteurs de la vertu se dévouent, corps et âme, à soulager des misères abjectes et à soigner, malgré les soulèvements de la nature, des plaies repoussantes et fétides; lorsqu'ils s'enferment volontairement avec des mourants, afin de leur adoucir les angoisses de l'agonie, ou avec des morts auxquels ils rendent eux-mêmes les derniers devoirs, ils auraient peut-être le droit de demander si « le charme infini des choses » est une explication satisfaisante des mystères de ce monde, et un mobile assez puissant pour inspirer la miséricorde et le sacrifice à l'égard de tant d'êtres qui pleurent et qui souffrent au milieu des sourires de la belle nature.

» Platon l'a dit excellement dans son livre de la *République* ; c'est avec *toute son âme* que l'homme doit s'élever de la vue des choses contingentes à la lumineuse contemplation de l'Etre. Admirable dialectique dont les procédés ne séparent jamais des recherches spéculatives de l'intelligence les efforts méritoires auxquels la volonté préside. Voilà comment nos lauréats contribuent à la *défense* et à la diffusion de la vérité, ils en sont, bien qu'à leur insu, l'apologie la plus saisissante et la plus populaire.

» Quel honneur pour nous, messieurs, d'avoir à recueillir chaque année et d'environner de la plus grande publicité ces témoignages si décisifs rendus par la vertu en action aux principes qui sont le fondement nécessaire de la *dignité et du bonheur des* hommes ! »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du vendredi 15 novembre

Présidence de M. FLOQUET, président

La séance est ouverte à quatre heures.

M. Floquet. — L'ordre du jour appelle la suite des validations d'élections.

La Chambre valide les élections suivantes :

NORD : MM. Le Gavrian, Maxime Lecomte.

SEINE : MM. Maujan, Lockroy.

SEINE-INFÉRIEURE : MM. Breton, Legras, Siegfred, Félix Faure, baron Piérard, Gervais, Duvivier (décédé).

AISNE : M. Castelin.

ARIÈGE : M. Delcasse.

AVEYRON : M. Barascud.

M. C. Pelletan. — Je demande la parole.

M. le Président. — La parole est à M. Pelletan.

M. C. Pelletan. — Mais il ne faudrait pas mêler aux élections non contestées les élections sur lesquelles il y a des protestations.

M. le Président. — On a toujours le droit de s'inscrire contre les conclusions du rapport ; mais, si personne ne s'inscrit, les conclusions doivent nécessairement être adoptées. (Très bien !)

La Chambre valide ensuite les élections suivantes:

YONNE : M. Delhou.

SEINE-ET-OISE : MM. Lebaudy, Barbe, Hély-d'Oissel.

INDRE : MM. de Saint-Martin, Lecomte, David.

Toute la députation est validée.

CALVADOS : MM. Paulmier. Toute la députation est validée.

SOMME : MM. Gontran, Gormet.

MORBIHAN : M. de Lamarzelle.

AUDE : MM. Dujardin, Beaumetz.

HAUTE-SAONE : MM. Baïhaut, Signard.

PUY-DE-DOME : M. de Bar. Toute la députation est validée.

M. G. Pelletan. — J'insiste pour que la Chambre ne vote aujourd'hui que sur les élections non contestées.

M. le Président. — Je ferai remarquer à l'honorable M. Pelletan qu'on appelle ordinairement les élections non contestées, celles qui n'ont donné lieu à aucune protestation et aussi celles à l'égard desquelles le bureau n'a pas jugé les protestations sérieuses.

Si l'on adopte une autre jurisprudence, il suffirait de la moindre protestation pour faire ajourner un grand nombre de modifications. (Très bien ! très bien !)

M. Pelletan. — Hier déjà on a validé une élection sur laquelle il y avait à produire des faits graves ; aussi je demande, et la Chambre voudra bien se rendre à mes instances, l'ajournement de toutes les élections sur lesquelles il y a une protestation (Mouvements divers.)

M. de Douville Maillefeu. — Je ferai remarquer que c'est la Chambre elle-même qui siège dans les bureaux et que chaque bureau contient des membres de toutes les opinions. On peut donc toujours s'y opposer aux conclusions d'un rapport, il n'y a donc pas lieu de changer la jurisprudence actuelle.

M. Bailly d'Anglas. — Mais mon élection contre laquelle il n'y avait qu'une simple protestation a été ajournée.

M. le Président. — Cet ajournement a été demandé, c'est un droit que tout le monde peut avoir.

La proposition de M. Pelletan est tout autre.

La proposition de M. Pelletan mise aux voix n'est pas adoptée.

LA RÉUNION : M. de Mahy.

TARN-ET-GARONNE : MM. Brax, Paris.

DEUX-SÈVRES : MM. Pontois, Antoine, Proust.

Toute la députation est validée.

VOSGES : M. Méline.

SEINE-ET-OISE : MM. Gauthier, Hussmann.

MARTINIQUE : MM. Deproge, Hurard.

MANCHE, MM. Cabart, Danneville.

HAUTE-LOIRE : M. de Kergarley; toute la députation est validée.

BASSES-PYRÉNÉES : M. Quintàe.

ARIÈGE : M. Sentenac; toute la députation est validée.

VENDÉE : M. Paul Bourgeois.

VAUCLUSE : MM. Pourquery de Boisserin, Delpech.

SEINE : M. Mathé.

MORBIHAN : MM. de Mun, Prince de Léon.

OISE : M. de l'Aigle.

RHONE-ET-LOIRE : M. Sarrien.

VAR : M. Chiaverot.

TARN : M. le Marquis de Solages.

PAS-DE-CALAIS : M. Achille Adam.

VIENNE : M. Baron Demarçay.

HAUTE-SAVOIE : M. Ducroz, toute la députation est validée.

PYRÉNÉES-ORIENTALES : M. Rolland.

SEINE-INFÉRIEURE : M. Lechevallier.

LOIR-ET-CHER : M. de Possesse.

SEINE : MM. Saint-Martin, Martineau.

LOIR-ET-CHER : M. Deniau.

LOIRE-INFÉRIEURE : M. de Cazenoves de Pradines.

M. Briens, député de la première circonscription de Coutances. — Je demande l'ajournement de discussion de l'élection de M. de la Martinière dans la deuxième circonscription de Coutance. De graves faits d'ingérence du clergé paroissial sont de nature à motiver l'invalidation. (Protestations indignées à droite.) La discussion est ajournée.

LOIR-ET-CHER : MM. Jullien, Tassin.

ALGÉRIE : MM. Forcioli, Thomson.

SEINE : MM le docteur Desprès, Laguerre, Laisant.

GUADELOUPE : MM. Réaux, Gerville-Réache.

MEUSE : M. Buvignier.

CHARENTE-INFÉRIEURE : M. Garnier.

SOMME : MM. François, d'Estourmel.

MARNE : MM. Léon Bourgeois, Valle.

TARN-ET-GARONNE : MM. Chabrie, Lasserre.

M. Bastid présente le rapport sur l'élection de M. Mac Adaras à Listeron.

M. Pelletan. — Je demande l'ajournement.

M. Bastid. — Le bureau a été unanime pour proposer la validation.

L'élection de M. Mac Adaras est validée.

VAR : MM. Camille, Raspail, Brousse.

VAUCLUSE : M. Alfred Mitchell.

VOSGES : M. Brugnon.

Demain à trois heures séance publique, scrutin pour la constitution du bureau définitif.

La séance est levée à six heures.

En résumé la Chambre a validé jusqu'ici 450 élections.

LA SITUATION COMMERCIALE
DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 16 novembre.

La situation reste très ferme et les prévisions son toujours à la hausse. Le stock en peignés est restreint, la fabrique consomme, et sur tous les marchés la laine brute monte graduellement: le fait vient de se produire encore aux ventes publiques d'Anvers.

La semaine que nous venons de traverser a été très animée surtout en ce qui concerne les opérations à terme et les prix s'en sont ressenti sur tous les mois.

La pénurie du stock qu'on prévoyait depuis longtemps s'accentue de plus en plus. La prochaine vente de Londres sera, paraît-il, insuffisante et les quantités exposes présenteront un déficit important sur les autres années à pareille époque. On doit donc s'attendre à voir s'y pratiquer des cours élevés.

Les genres communs deviennent de plus en plus rares, surtout les primes et nº1 d'Afrique et de Maroc. L'article cheviotte fait une réapparition, c'est ce qui favorise les laines intermédiaires et communes.

Les beaux peignés de débris sont introuvables. Les derniers lots se sont enlevés cette semaine à des prix fermes et les quelques lots qui se trouvent aux machines en ce moment sont en majeure partie vendues à livrer.

On cote peignés Autralie : Qualité prima supérieure fabrique, 7,30-7,50; qualité prima courante, 6,90-7,10 ; qualité secondaire courante, 6.80-6,90; inférieures et bonneteries, 6-6,25.

Buenos-Ayres : Qualité prima supérieure fabrique, 650-660; prima courante, 620-640; Secondaire prima bonneterie, 595-610; Inférieures ventres, morceaux, 575-590.

Afrique : Prime, 5,40[30; dito 1, 4,40[25; dito 2, 3,90[80; dito 3, 3,30; dito un gris, 3,90[80; dito 2, 3,60.

Débris : Prime, 3,60; 1. 3.40[30; 2. 3[290.

Ces prix peuvent varier de 5 à 10 centimes, suivant la nature de la laine le peignage, le triage plus ou moins soigné.

LES GREVES DE MINEURS
DANS LE NORD

Rien de nouveau à signaler. Le chiffre des descentes est un peu plus élevé qu'hier ; on prévoit que demain un certain nombre de grévistes reprendront le travail.

Aucune réunion n'a été tenue, comme nous l'avons annoncé.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Nœux, 15 novembre. — La situation est aujourd'hui ce qu'elle était hier.

Les délégués mineurs se sont adressés au parquet de Béthune, ils ont vu avoués et avocats, mais personne ne leur a encore dit que leur instance avait sa raison d'être introduite. La réponse de l'avocat ne sera connue que samedi.

Une réunion a eu lieu dans le jardin Larmusiaux.

Lamendin s'y est énergiquement défendu contre l'accusation qu'on formule qu'il est cause de la continuation de la grève. Il en profite pour rappeler aux grévistes que personne ne les empêche de reprendre le travail, qu'ils sont absolument libres. Cette déclaration est accueillie aux cris de : vive la grève !

L'AFFAIRE GOUFFÉ

Paris, 15 novembre. — Est-il le voyageur qui, à la gare de Lyon, a fait enregistrer la malle contenant le cadavre de M. Gouffé ? Nous ne croyons pas ; voici pourquoi.

Le sinistre colis est parti de Paris le 27 juillet dernier, à onze heures quinze minutes.

A cette heure-là, Eyraud a été vu rue d'Enghien près de la rue d'Hauteville, par un commerçant ami de M. F... M. Challemel. Eyraud avait chargé de costume depuis la veille ; il était vêtu d'un veston de couleur claire.

— Où allez-vous ? lui demanda M. Challemel.

— Je vais rue Dauphine.

— Je vous accompagne.

Eyraud parut contrarié; il réfléchit pendant un instant et répondit :

— Non, je dois y aller seul, mais si vous voulez me faire un bout de conduite...

M. Challemel et Eyraud se quittèrent devant le café Guttenberg, où ils se donnèrent rendez-vous pour le surlendemain, le lundi 29 juillet.

Eyraud continua sa route du côté de la rue Montmartre.

M. Challemel ne l'a jamais revu.

Il résulte de cette rencontre de M. Challemel et d'Eyraud que ce dernier n'est pas le voyageur qui a fait enregistrer la malle contenant le cadavre de M. Gouffé; il ne pouvait être à la gare de Lyon à onze heures, puisqu'il se trouvait alors rue d'Enghien.

Quel est donc le voyageur qui s'est chargé de la périlleuse mission de partir de Paris avec un cadavre et de sortir de la gare de Lyon-Perrache la malle qui le contenait ? Nous croyons pouvoir le dire sous peu à nos lecteurs.

Paris, 15 novembre. — Rien de nouveau sur l'affaire Gouffé; l'identité du cadavre ne fait plus de doute; quant à l'assassin, au mobile du crime et à la façon dont il a été exécuté on en est réduit aux conjectures.

Les soupçons les plus graves continuent à peser sur Eyraud; mais il semble que si l'agent d'affaires a trempé dans l'assassinat, il ne devait pas être seul.

D'après les recherches faites, l'assassinat aurait été commis non loin de la gare de Lyon afin que le corps fut facilement transporté.

Ce crime aurait été préparé de longue main et la preuve c'est que le sac dans lequel a été renfermé le cadavre fait avec des draps de lit était soigneusement fait et avec une couture spéciale ; il a été cousu, disait ce matin un policier dans le silence du cabinet.

La police semble incliner à penser que Gouffé a été étranglé afin d'éviter les cris et l'effusion de sang, la tête n'aurait été tranchée qu'après.

Ajoutons que l'on sait depuis quelques jours que Gouffé avait eu des discussions très violentes avec des personnes en relations suivies avec lui.

On espère que les assassins ne tarderont pas à être connus.

NOUVELLES DU JOUR

Les validations d'élections

Paris, 15 novembre. — D'après les sentiments exprimés par les membres faisant partie des sous commissions chargées d'examiner les élections de M. Picot, à Saint-Dié, et du comte Greffulhe à Melun, il faut s'attendre à ce que ces élections *soient soumises à une enquête*.

Un drame à Auteuil

Paris, 15 novembre. — Ce matin, un garçon de la Banque de France se présentait chez M. Jouennaud, marchand de vins, rue Boileau, à Auteuil, pour encaisser uns traite de 250 fr.

M. Jouennaud, ne pouvant faire ce paiement, ferma sa porte au verrou, dès que le garçon de recettes fut entré, il lui tira, à la tête, un coup de revolver, qui lui traversa la joue.

Malgré cette blessure, l'employé de la Banque se défendit ; par ces cris, il appela les passants qui, non sans peine, purent entrer dans la boutique.

A ce moment, l'assassin se fit justice en se faisant sauter la cervelle, après avoir absorbé une forte dose de cyanure de potassium.

Détail curieux : la femme de Jouennaud revenait quelques minutes après de chez des amis, qui lui avaient prêté l'argent nécessaire pour solder la traite.

M. Crispi à Monza

Rome, 15 novembre. — M. Crispi partira demain pour Monza, où il va conférer avec le roi, sur la politique extérieure.

Le ministre de la marine demandera deux millions pour la fabrication de poudre sans fumée et de grenades explosibles.

Guillaume II et le Sultan

Vienne, 15 novembre. — On dit que, comme conséquence de la visite de l'Empereur Guillaume, le Sultan a adressé une note aux puissances signataires du traité de Berlin pour leur demander de régler, par une nouvelle conférence, la question de Bulgarie.

L'arrestation de M. Deroulède de mardi

Paris, 15 novembre. — C'est demain samedi que M. Deroulède déposera sa plaintre contre MM. Lozé et Bacot au sujet de son arrestation de mardi dernier.

Un faux-monnayeur

Angers, 15 novembre. — Jeudi soir, la police a arrêté un employé de commerce pris en flagrant délit d'émission de fausses pièces de cinq francs.

Une perquisition a fait découvrir des moules et une provision d'étain. Il a nié avoir des complices.

Un nouveau prince

Lisbonne, 15 novembre. — La reine Amélie a mis au monde un prince, qui a reçu le nom d'Emmanuel.

Le comte de Paris a été parrain et la reine Pia marraine.

Nouvelles de la marine

Paris, 15 novembre. — M. Picot, capitaine de frégate, est nommé commandant du croiseur-torpilleur l'*Epervier*, de la division navale cuirassée du Nord.

Sont promus dans l'infanierie de marine, colonel, M. Carville, lieutenant-colonel du 1er régiment, à Cherbourg, lieutenant-colonel, M. Rémy, chef de bataillon.

5 capitaines sont promus chefs de bataillon, 10 lieutenants; capitaines, et 10 sous-lieutenants, lieutenants.

Réceptions à l'Elysée

Paris, 15 novembre. — M. Carnot a reçu ce matin en audience de congé M. Diez, ministre de l'Uruguay à Paris.

BOURSE DE PARIS
du samedi 16 novembre

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
87 70	3 0/0	87 55	87 575	87 625
105 30	4 1/2 0/0 1883	105 10	105 10	105 225
94 125	Italien 5 0/0	94 10	94 125	94 15
17 625	Turc 4 0/0	17 55	17 55	17 525
461 50	Egypte 6 0/0	460 9375	460 9375	460 615
74 5/16	Extérieure 4 0/0	74 1/16	74 1/16	74 1/8
87 3/32	Hongrois 4 0/0	87 1/16	87 1/8	87 1/8
67 15/16	Portugais 3 0/0	.. ..	.. ..	67 7/8
97 3/16	Consolidés anglais	97 1/4	97 5/16	97 5/16
92 1/2	Russe 1880	92 1/2	92 1/2	92 7/16
92 1/4	Russe 1889	92 1/8	92 3/16	92 3/16
	Sociétés de crédit			
4200 ..	Banque de France	.... ..	4280 ..	4260 ..
532 50	Banque d'Escompte	531 25	531 25	531 25
842 50	Banque de Paris	815 ..	820 ..	811 25
1307 50	Crédit Foncier	1305 ..	1310 ..	1307 50
477 50	Crédit Mobilier	.... ..	475 ..	473 75
695 ..	Crédit Lyonnais	688 75	688 75	688 75
541 25	Banque Ottomane	536 875	537 50	535 ..
	Chemins de fer			
1777 50	Nord	.... ..	.... ..	.... ..
1338 75	Paris-Lyon-Méditer	.... ..	1340 ..	1340 .
1355 ..	Orléans	.... ..	.... ..	.... ..
555 ..	Autrichiens	.... ..	526 25	525 ..
287 50	Lombards	.... ..	287 50	287 50
418 75	Nord Espagne	410 ..	410 ..	415 ..
308 75	Saragosse	.... ..	308 75	308 75
	Valeurs diverses			
1420 ..	Gaz Parisien	1420 ..	1425 ..	1425 ..
.... ..	Mokaux	.... ..	.... ..	.... ..
58 75	Panama	.... ..	.... ..	55 ..
2328 75	Suez	2328 75	2332 50	2328 75
	Mines			
376 875	Rio-Tinto	377 50	377 50	375 625
116 25	Tharsis	.... ..	116 25	115 625
.... ..	de Beers	.... ..	.... ..	.... ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT
du 16 novembre 1889

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
87 30 ./.	3 0/0	87 60 25
90 75 ./.	3 0/0 amortissable	91 25 25
104 85 ./.	4 1/2 0/0 1883	105 25 25

BOURSE DE LILLE
du samedi 16 novembre

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr	.. ..	106 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr	115 ..	117 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr	.... ..	518 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr	.... ..	515 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.... ..	413 ..
Lille 1887	.... ..	383 50
Armentières 1886	.... ..	477 50
Armentières 1879	.... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.... ..	2 ..
Tourcoing 1878	.... ..	255 ..
Amiens, remboursable à 100 fr	.... ..	108
Département du Nord	.... ..	103 25
Caisse de Lille (Verley Decroix et Cᵉ act. 500 fr.)	.... ..	570 ..
— (act. 500 fr.)	.... ..	910 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cᵉ)	.... ..	500 .
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cᵉ, act. anc.	.... ..	115
— (act. n.), 250 fr. p.	.... ..	237 50
Caisse Platel et Cᵉ	.... ..	350 ..
Cie des Industriels textiles (L. Allart et Cie)	.... ..	550
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	.... ..	400 ..
Compt. comm. Devilder et Cᵉ, act. 1,000 fr.	.... ..	1075 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.... ..	1,0 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.... ..	1975 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	.... ..	435 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	.... ..	210 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	.... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	.... ..	510 .
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grt ssin), 500, t. p.	.... ..	150 .
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	.... ..	25 .
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cᵉ)	.... ..	500 .
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	.... ..	400 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	.... ..	2095 ..
Biache-Saint-Vaast	.... ..	3250 .
Denain et Anzin	.... ..	1030 .
Obligations Nord	.... ..	400 .
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	.... ..	467 ..
— Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	.... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 500 fr.	.... ..	500 .
Chemins de fer économiques du Nord	.... ..	430 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS		*Cours complets*
Aniche (Nord) le 12e	....	10655 ..
Anzin 100e de denier	3800	3800 ..
Blanzy (Saône-et-L), p. (30 000 act.)	....	1315 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	....	13505 ..
Bully-Grenay le 6e	1541.25	155250 1541 ..
Carvin	1000	1000 ..
Courrières	....	36750 ..
Camphagnac	....	250 ..
Crespin	....	160 .
Douchy	....	3495 ..
Douaisienne (act libérée 500 fr.)	....	825 ..
Dourges	....	7400 ..
Escarpelle (Nord)	3000	3008 75
Epinac	....	200 ..
Ferfay (Société anonyme)	....	550 ..
Lens	....	22200 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	....	47 75
Liévin	....	6300 ..
Lys supérieure	....	....
Meurchin	3785	3850 ..
Marles 30 0[0 part d'ingénieur	....	16250 ..
Rety, Ferques, Hardinghem	....	100 ..
Sincey-le-Rouvray	....	5 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	....	30 ..
Vicoigne et Nœux	....	18990 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

M. DE BACKER devant la Commission de vérification

Paris, 16 novembre. — M. le docteur De Backer a été entendu aujourd'hui à deux heures, par la sous-commission du 7e bureau de la Chambre des Députés dont le rapporteur est M. Michel, député du Vaucluse.

Il a présenté, contre la validation de son concurrent, M. Emile Moreau, une série de faits de haute pression et d'illégalités, recueillies dans diverses sections de la 5e circonscription de Lille. Plusieurs pièces sont recouvertes de signatures légalisées.

M. De Backer a donné verbalement des détails qui ont vivement intéressé le bureau : néanmoins il ne croit pas à un résultat pratique.

Sa protestation énergique est de nature cependant à montrer combien, à Roubaix comme en tant d'autres parties de la France, le suffrage universel a été violenté et dénaturé par les candidatures officielles.

Protestation de M. Morel contre l'élection de son concurrent, M. Dubois

Paris, 16 novembre. — M. Joseph Morel a été appel